

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Pierre BOILEAU a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	12	1
Nombre de procurations	7	0
Nombre de suffrages exprimés	19	1

Etaient présents	Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Pierre BOILEAU Monsieur Alde HARMAND Monsieur Henry LEMOINE Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Christophe SONREL Madame Rose-Marie FALQUE Madame Viviane PLANCHAIS Monsieur François DIETSCH Monsieur Eric PENSALFINI Madame Blandine SOUVAY Monsieur Valentin DETHOU Madame Michèle PILOT
Ont donné procuration	Monsieur Philippe ARNOULD à Monsieur Daniel MATERGIA Monsieur Luc BINSINGER à Monsieur Henry LEMOINE Monsieur David GARLAND à Madame Blandine SOUVAY Madame Martine BOCOUM à Monsieur Claude GRAUFFEL Monsieur Bernard BERTELLE à Monsieur Christophe SONREL Monsieur Didier JACQUOT-HECK à Madame Rose-Marie FALQUE Monsieur Bertrand MASSON à Monsieur François DIETSCH
Etaient excusés	Monsieur Jean-Jacques PIERRET Monsieur Jean-Marc FOURNEL Monsieur Serge DE CARLI Madame Catherine PAILLARD Monsieur Yannick HELLA Monsieur Pascal SCHNEIDER Madame Chantal FINCK Monsieur Osmane SAMB Madame Véronique BILLOT

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Alain FAIVRE, Directeur
- Madame Dorothée DA SILVA, Payeur départemental

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JANVIER 2026
POINT A L'ORDRE DU JOUR :

**CDG 26/03 – MISSIONS SUPPORTS – POLE RESSOURCES & DEVELOPPEMENT -
UNITE FINANCES / RESSOURCES HUMAINES – SERVICE FINANCES –
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025**

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire qui remplace à la fois le compte de gestion et le compte administratif ; il sera obligatoire à compter du 1er janvier 2027.

Monsieur Daniel MATERGIA, ordonnateur, expose au conseil d'administration que le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au Compte Administratif (CA) et au Compte de Gestion (CG).

Le CFU remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L. 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Par la constitution d'un document unique, le CFU donne une information financière sensée plus simple et plus lisible, il :

- Rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le CA et le CG
- Apporte une information enrichie grâce au rapprochement, en son sein, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné
- Simplifie les procédures par sa production totalement dématérialisée, dans une démarche de dématérialisation cohérente à l'ensemble des documents budgétaires.

La confection de ce document commun s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public.

Le CFU 2025 du budget principal dressé par Monsieur Daniel MATERGIA, Président du centre de gestion et Madame Dorothée DA SILVA, Payeur départemental est soumis à l'assemblée délibérante.

Le CFU du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense s	Recettes	Dépense s	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats à la clôture de l'exercice précédent		1 740 975.63		828 849.28		2 569 824.91
Résultats reportés		1 740 975.63		828 849.28		2 569 824.91
Affectation du résultat						
Mandats et titres émis	6 803 448.02	6 814 181.98	141 430.80	196 329.95	6 944 878.82	7 010 511,93
Résultat de l'exercice		10 733.96		54 899.15		65 633,11
Résultat cumulé de l'exercice		1 751 709.59		883 748.43		2 635 458.02

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal.

**M. MATERGIA, ordonnateur, se retire au moment du vote.
La séance est présidée par M. BOILEAU.**

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité,

- de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement clôturées
- d'adopter le compte financier unique 2025
- d'arrêter à la somme de 2 635 458,02 € le montant de l'excédent global de l'exercice 2025 à reprendre au budget primitif 2026

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**

**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**